011.309.00 Cadeaux et dons

Une baisse de ces dépenses est à noter en regard des comptes 2013 (- Fr. 4'493.-) et par rapport au budget (-Fr. 5'913.-).

011.317.01 Frais de représentation et de réception

Ces charges sont inférieures, aussi bien par rapport au budget (- Fr. 7'380.-) que par rapport aux comptes 2013 (- Fr. 7'794.-). Les actions prévues dans le cadre du partenariat avec Hünenberg n'ont pas toutes été réalisées.

020.301.00 Traitements du personnel permanent

La diminution des dépenses de traitements salariaux (-2.7% ou - Fr. 152'934.-) correspond à plusieurs facteurs détaillés ci-dessous :

- Une mensualisation (passage d'un statut auxiliaire à permanent) a été différée
- Mise au concours de poste après démission différée dans le temps (8 mois d'attente)
- Augmentation de taux d'activité prévue au budget et non appliquée
- Plusieurs collaboratrices ont temporairement diminué leur taux d'activité
- Paiement d'heures en fin de contrat en dessous de ce qui avait été prévu

Quasiment tous les services ont fait un réel effort en termes de dotation du personnel, principalement en ne remettant pas immédiatement le poste du démissionnaire au concours. Ceci a bien entendu entraîné une hausse considérable des heures supplémentaires et les absences pour raisons de maladie ont suivi le même chemin.

020.301.01 Traitements du personnel auxiliaire et temporaire

L'écart au budget, de Fr. 41'444.- ou +8%, résulte principalement du paiement des heures de remplacement de différent-es collaborateurs-trices en incapacité de travail pour une longue période. Ceci a notamment été le cas à l'Accueil extrascolaire où la longue absence d'une collaboratrice de statut permanent a été assurée par ses collègues auxiliaires (à mettre en relation avec les comptes 020.436.06 et 020.436.07 indemnités d'assurances).

020.304.00 Cotisations caisse de prévoyance

Un dépassement du budget est constaté pour un montant de Fr. 58'396.- (+ 6.4%). Cette augmentation est due au fait que plusieurs collaboratrices et collaborateurs ont atteint un palier critique. Le taux de calcul a donc changé pour eux. Les chiffres au budget sont calculés par nos soins ; puis à l'annonce des traitements 2014 à l'Institution de prévoyance, cette dernière nous adresse les montants effectifs des cotisations, tenant compte d'éléments qui nous échappent. Il faut savoir que depuis le 1er juillet 2013, l'employeur n'est plus informé directement des changements liés aux comptes personnels des collaboratrices et collaborateurs. De ce fait, le budget est préparé sur la base d'une estimation.

020.309.00 Frais de formation du personnel

Etant précisé que tous les objectifs n'ont pas pu être réalisés, les dépenses 2014 sont inférieures au budget pour Fr. 9'178.-. En regard des comptes 2013. elles ont progressé de Fr. 6'554.-.

020.317.00 Frais de déplacement du personnel

Moins de déplacements indemnisés que prévus. Le résultat est notamment influencé par l'utilisation du véhicule Mobility à disposition depuis le 1er septembre 2014, de même que par celle des vélos électriques.

020.436.06 Indemnités assurance accidents 020.436.07 Indemnités assurance maladies 020.436.08 Indemnités APG

Total comptes 2014: Fr. 100'585.-/Budget 2014: Fr. 20'000.-/Comptes 2013: Fr. 101'742.-

En regard du budget de l'exercice, une augmentation de ces recettes de Fr. 80'585.- est constatée sur le total de ces postes. Ces rubriques dépendent directement des cas d'assurance déclarés en cours d'année d'où des écarts difficiles à prévoir. La variation globale comptes 2013-2014 s'élève à Fr. 1'157.-.

021 VOTATIONS ET ELECTIONS

Les coûts relatifs aux votations en 2014 sont inférieurs aux prévisions établies à raison d'un total de Fr. 5'865.- (Fr. 24'635.- contre Fr. 30'500.-). Ceux-ci sont aussi en dessous des chiffres 2013 pour Fr. 8'772.-.

022 INFORMATION

Des dépenses inférieures au budget 2014 et aux comptes 2013 sont constatées. Elles concernent essentiellement les frais d'impression (- Fr. 1'164.-/ budget), les charges relatives au site internet (- Fr. 2'340.-/ budget) ainsi que les frais de distribution (- Fr. 1'509.-). Les recettes relatives aux annonces publicitaires (Marly Info) progressent de Fr. 3'570.- par rapport aux comptes 2013.

023.310.00 Fournitures de bureau et imprimés

La facturation des frais d'exploitation des systèmes d'impression n'est pas complète, compte tenu de la migration, et sera, en partie, à charge de l'exercice 2015.

023.311.00 Achat mobilier et matériel de bureau

Les dépenses de cette rubrique ont été contenues dans le cadre du budget alloué puisqu'inférieures à celui-ci pour Fr. 3'709.- (24.7%).

023.316.00 Frais d'ordinateur

Les charges 2014 de ce poste sont inférieures aux prévisions budgétaires à raison de Fr. 23'772.- (- 14%), mais en augmentation au vu du résultat de l'exercice précédent pour Fr. 8'123.-. Les travaux de coordination ont concerné, pour une part plus importante que prévue, les écoles (investissements informatiques), au détriment de certains autres projets de l'administration, comme la GED. Des frais annuels de licences d'applications n'ont pas été facturés pour 2014 (installation en cours- ou ultérieure).

023.352.00 Participation à l'Agglomération de Fribourg – Administration générale

Les postes relatifs à l'Agglomération de Fribourg enregistrent une diminution en regard du budget de l'exercice 2014. Par rapport à l'exercice précédent, une croissance de ces dernières est notée pour Fr. 28'874.-, soit 3.25%. Nous reproduisons, ci-après, le tableau récapitulatif des dépenses ventilées de l'Agglomération des comptes 2010 à 2014.

Participations à l'Agglo		Comptes 2010	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Budget 2014	Comptes 2014	Ecarts C 2014 B 2014
								_
023.352.00	Administration générale	63'268	72'755	101'472	94'072	93'000	89'266	-3'734
30.352.00	Promotion culturelle	163'498	181'184	174'632	198'317	208'835	200'435	-8'400
65.352.00	Mobilité	447'090	485'323	543'643	477'355	522'310	505'693	-16'617
79.352.00	Aménagement local	19'095	18'201	25'162	25'940	32'540	31'230	-1'310
83.352.00	Promotion touristique	59'769	62'633	62'136	58'318	61'250	49'793	-11'457
84.352.00	Promotion économique	19'933	14'104	23'498	34'173	30'560	38'328	7'768
99.352.01	Finances	-10'011	1'895	-416	-613	1'760	1'691	-69
	Totaux	762'642	836'095	930'127	887'562	950'255	916'436	-33'819
Variations en % de l'exercice prédédent			9.6%	11.2%	-4.6%		3.3%	-3.6%

023.431.00 Emoluments du contrôle des habitants

Avec des recettes supérieures de Fr. 4'413.- au budget 2014, ce poste atteint pratiquement les produits 2013.

10.318.00 Consultations juridiques, avis de droit

Ecart au budget : + Fr. 3'442.- (+ 34.4%) / Ecart aux comptes 2013 : - Fr. 7'183.- (- 34.8%)

Un appui juridique a dû être sollicité pour la défense de nos droits dans le domaine social notamment.

11.312.00 Achat de carburant

Ecart au budget : + Fr. 1'040.- (+ 52.0 %) / Ecart aux comptes 2013 : + Fr. 962.- (+ 46.3 %)

Ce dépassement est principalement dû à l'augmentation des patrouilles motorisées en soirée dans les quartiers de villas (campagne de prévention des vols), ainsi qu'aux rondes de contrôles supplémentaires effectuées en marge des manifestations courues (démontage Jazz Parade, Marly-Folies).

11.315.00 Entretien et réparation du véhicule

Ecart au budget : + Fr. 1'630.- (+ 203.7 %) / Ecart aux comptes 2013 : + Fr. 969.- (+ 66.3 %)

Cette augmentation est due au remplacement de deux jeux complets de pneus (hiver et été), ainsi qu'à un service annuel plus conséquent que prévu pour le véhicule de la police communale.

11.437.00 Produits des amendes

Ecart au budget : + Fr. 7'126.- (+ 71.3 %) / Ecart aux comptes 2013 : - Fr. 4'335.- (- 20.2 %)

L'intensification des fréquences de contrôle des parkings communaux et une présence extérieure accrue sur notre territoire (meilleure couverture d'horaires de service) ont permis de générer une recette supplémentaire de plus de 70% dans ce compte.

12.352.01 Participation aux frais de fonctionnement des tutelles et curatelles

Ce poste présente, à satisfaction, des charges 2014 inférieures au budget de Fr. 24'668.- (- 15.4%). Elles sont également en dessous du résultat 2013 pour Fr. 17'603.-. Nous reproduisons, à titre informatif, l'évolution de ce poste pour les années 2007 à 2014.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Montants annuels	84'783	89'151	98'386	72'547	107'313	90'078	152'936	135'333
Ecarts en francs à n-1	-38'358	+4'368	+9'235	-25'839	+34'766	-17'235	+62'858	-17'603
Ecarts en % à n-1	-31.1%	5.2%	10.4%	-26.3%	47.9%	-16.1%	69.8%	-11.5%

14.301.03 Soldes pour interventions

Ecart au budget : + Fr. 11'603.- (+ 77.4 %) / Ecart aux comptes 2013 : + Fr. 17'202.- (+ 182.97 %)

Ce dépassement est principalement dû à plusieurs interventions conséquentes sur le territoire communal, notamment les intempéries du mois d'avril et du mois de juillet, ainsi que l'incendie d'une ferme à la route de la Gérine qui ont engendré un nombre heures d'intervention soldées.

14.301.04 Soldes pour autres prestations

Cette diminution par rapport au budget 2014 est principalement due à la réduction des effectifs et des heures de sécurité prévus pour la fête des Marly-Folies 2014. Ainsi, les charges ont été contenues à raison de Fr. 8'425.- au lieu de Fr. 12'000.- envisagés.

14.315.02 Entretien du matériel

Le dépassement du budget de Fr. 5'277.- (+ 52.8%) est principalement dû au rachat de matériel des pompiers du service du feu d'ILFORD ainsi qu'aux diverses réparations imprévues.

14.318.00 Frais d'interventions et participations aux centres d'interventions

L'écart aux prévisions budgétaires s'élève à + Fr. 6'885.-, soit + 196.7%. En regard des comptes de l'exercice précédent, celui-ci se chiffre à Fr. 7'524.-. Cette augmentation est principalement due :

- à l'achat de deux nouveaux aspirateurs à eau hors d'usage suite aux intempéries d'avril et juillet 2014
 Fr. 6'000.-:
- aux frais de ravitaillement pour l'intervention de la ferme de la Gérine ~ Fr. 1'170.-.

14.318.05 Frais de poursuites

Les charges relatives aux poursuites sur les taxes non-pompier ont été largement surévaluées au budget 2014. Cela est notamment dû au résultat effectif de 2012 qui a été utilisé comme base de calcul (Fr. 12'267.-).

14.380.00 Attribution fonds de réserve

Comme pour l'année 2013, les recettes du chapitre 14 "Police du feu" de l'exercice écoulé s'élèvent à Fr. 284'243.-. Les charges totales (Fr. 334'774.-) sont supérieures à ces dernières d'un montant de Fr. 50'531.-. L'attribution du solde (ou éventuel bénéfice) au fonds de réserve de la police du feu n'a dès lors pas pu être réalisé puisque ce chapitre dégage une perte. Nous reproduisons ci-dessous l'évolution du fonds de réserve de la Police du feu depuis l'année 2010 :

280.05 Fonds réserve police du feu	2010	2011	2012	2013	2014
Soldes au 1.1.	115'497	122'707	37'654	78'767	79'018
Attributions annuelles	7'210	7'148	41'113	251	216
Prélèvements annuels		-92201			
Soldes au 31.12.	122'707	37'654	78'767	79'018	79'234

14.430.00 Taxes d'exemption du service des sapeurs-pompiers

En dessous des prévisions budgétaires 2014 à raison de Fr. 21'378.-, ces recettes sont supérieures au résultat 2013 (Fr. 231'089.-) de Fr. 17'533.-.

15.312.00 Frais de chauffage du cantonnement militaire

Ces charges, inférieures aux comptes 2013 pour Fr. 2'513.-, dépassent le budget envisagé de Fr. 2'857.- (+ 35.7%). Cet écart est notamment lié à des frais de chauffage supplémentaires engendrés par l'augmentation de la fréquentation militaire et civile en 2014.

15.312.01 Electricité du cantonnement militaire

Ce dépassement du budget 2014 (Fr. 4'282.-) est consécutif à l'augmentation des fréquentations militaires et civiles en 2014 (cf. ci-dessus). Un accroissement de ces charges est également constaté par rapport aux comptes 2013 : + Fr. 3'048.-.

15.318.00 Frais de téléphone et du système d'alarme

Ecart au budget : + Fr. 4'955.- (+ 82.6 %) / Ecart aux comptes 2013 : + Fr. 10'642.-

Ces surcoûts sont liés :

- aux frais, non prévus, de mise en place d'un raccordement GPRS (obligatoire) et d'installation du Wireless effectués par la société Cuennet Electricité
- aux frais forfaitaires de premier raccordement pour le système d'alarme introduit en 2014 (Fr. 700.- pour la police cantonale et Fr. 2'050.- pour la société TUS).

15.318.02 Frais de stationnement de la troupe

Contrairement aux prévisions budgétaires, aucun frais n'a été engagé pour ce qui concerne le stationnement de la troupe. Cet écart au budget 2014 se retrouve également en recettes sous la rubrique 15.436.00 « Indemnités de stationnement de la troupe ».

15.423.00 Location cantonnement militaire à la troupe

Cette augmentation de recettes (+ Fr. 6'412.- au budget 2014) est principalement due à la hausse de la fréquentation et des nuitées des militaires en 2014. Une diminution de Fr. 4'261.- est enregistrée par rapport aux comptes 2013.

15.436.00 Indemnités de stationnement de la troupe

Se référer au commentaire relatif à la rubrique comptable "15.318.02 Frais de stationnement de la troupe".

16.312.00 Frais d'électricité

Cette augmentation des charges en regard du budget 2014 est principalement due à une hausse de consommation électrique consécutive à l'hébergement temporaire du local de réunion des scouts de Marly au poste sanitaire de secours durant l'année 2014.

16.312.01 Frais de chauffage

Aucune charge de chauffage ne nous a été facturée par le Home pour 2014, ceci comme en 2013.

16.315.00 Entretien du matériel

Tout notre matériel est en ordre et n'a pas nécessité de réparation ou d'achat particulier en 2014 tout comme en 2013.

16.318.00 Frais de téléphone et des télécommandes des sirènes

Cette diminution est due à la suppression de trois abonnements Swisscom pour des lignes prioritaires (cuivrées) louées qui ne sont plus nécessaires depuis juin 2014 avec une économie future à la clé d'environ Fr. 1'200.- par année. Ainsi, un écart positif au budget est constaté (Fr. 1'204.-) comme par rapport aux comptes 2013 pour Fr. 1'069.-.

16.452.00 Participations d'autres communes

Un rectificatif de décompte pour la participation des autres communes aux frais de protection civile a été établi en 2014 pour des années antérieures. Le montant, en faveur des autres communes, influence ainsi ce poste avec un solde négatif.

17 PROTECTION DE LA POPULATION

Ce chapitre concerne l'organe communal de catastrophe (ORCOC).

Avec des charges totales effectives 2014 de Fr. 27'555.-, ce chapitre est largement en dessous des prévisions budgétaires (Fr. 18'085.-).

20.351.00 Traitements du personnel enseignant (EE) part. aux dépenses cantonales

Une augmentation de ces charges est enregistrée entre les années 2013 et 2014 à raison de Fr. 52'609.- (+7.1%). Par rapport aux prévisions budgétaires, nous notons une diminution de Fr. 22'114.- ou -2.7%.

20.436.00 Participation des parents aux frais de fournitures

Une progression de ces recettes est enregistrée aussi bien en regard des comptes 2013 (+ Fr. 1'600.-) que par rapport aux prévisions budgétaires (+ Fr. 1'800.- / + 60%). Le montant forfaitaire a été adapté, à la hausse, selon décision du 30 septembre 2014 du Conseil communal. Ceci explique des recettes pour l'exercice 2014 de Fr. 4'800.-.

21.310.00 Achat fournitures scolaires

Le budget 2014 (Fr. 139'500.-) a été respecté avec une économie réalisée de Fr. 11'313.- (- 8.1%). Une diminution de ces charges de Fr. 10'348.- est également notée en regard des comptes annuels 2013. Ce compte englobe différentes catégories de frais, dont les principales sont : frais de méthodologies et moyens d'enseignement, frais du petit matériel d'enseignement, frais de papier pour photocopies et impressions, subside communal aux frais des activités créatrices, frais pour le petit matériel de base des salles spéciales (ouvrage et bricolage). En l'occurrence, la différence provient d'économies qui ont pu être réalisées dans les coûts dus au petit matériel d'enseignement et aux moyens et méthodologies d'enseignement. Précisons que l'acquisition des moyens d'enseignement est dictée par le canton et obligatoire. En l'état actuel, la seule piste permettant des économies éventuelles pour cette catégorie de frais est celle de la bonne gestion des stocks. Les enseignants se sont employés à y être attentifs. Evidemment, l'économie réalisée cette année grâce à cette démarche ne pourra être récurrente. Notons par contre que tout un travail a été réalisé, conjointement, par les responsables du matériel scolaire, les responsables d'établissement et le service des écoles afin de définir un cadre de référence pour les titulaires en ce qui concerne les coûts d'acquisition du petit matériel. Un coût maximal par degré d'enseignement a été définir.

21.311.00 Achat mobilier et machines

La différence provient des coûts liés au parc des photocopieurs, soit aux fluctuations entre estimation des débits et débits réels. A noter aussi que les contrats ont été renouvelés en cours d'exercice. Un dépassement du budget 2014 de Fr. 333.- (1.5%) est enregistré. L'écart aux comptes 2013 s'élève, quant à lui, à Fr. 3'224.-.

21.311.01 Achat de matériel d'éducation physique

Quelques acquisitions ont été jugées non urgentes et reportées. Ceci explique l'écart au budget 2014 de Fr. 1'668.- ou 41.7 % ainsi qu'aux comptes 2013 de plus de Fr. 2'270.-.

21.316.00 Frais d'ordinateur

En 2014, peu d'entretiens courants ont dû être réalisés, étant précisé que des investissements étaient en cours. Ainsi, les charges de l'exercice sont inférieures au budget de Fr. 4'179.- (-12.5%).

21.318.01 Frais de transports scolaires

Les frais de transport des élèves à la piscine de l'ELP sont inférieurs aux estimations budgétaires, de même que les coûts des transports des élèves de Chésalles et de Villarsel-sur-Marly. En regard des comptes 2013, une progression des charges est notée pour Fr. 32'534.-.

21.351.00 Traitement du personnel enseignant (EP) participations aux dépenses cantonales

Les charges liées cantonales de cette rubrique sont très légèrement supérieures aux perspectives budgétaires de 0.3 % ou Fr. 7'782.-. Par rapport au résultat de l'exercice précédent, elles régressent également de Fr. 48'565.- (-1.5%).

21.352.00 Participation au Cycle d'Orientation (Sarine-Campagne et Haut Lac français)

Le budget de fonctionnement 2014 de l'ensemble de L'Association du CO prévoyait un excédent de charge de 20,587 millions de francs avec une participation marlinoise de l'ordre de Fr. 2'270'350.-. Les comptes 2014 de l'Association du CO affichent un surplus de charges effectif de 19,471 millions de francs dont la participation de notre commune pour 2'147'399.-, soit 5.4% en dessous des prévisions budgétaires. En regard de l'exercice 2013, la diminution de ces charges s'élève à Fr. 49'770.- (-2.3%).

21.352.01 Participation à l'Ecole libre publique

Selon les prévisions budgétaires de l'Ecole libre publique, le solde des charges 2012-2013 (qui est facturé en 2014) aurait dû se chiffrer à Fr. 8'300.- . Il s'est élevé, en finalité, à Fr. 20'332-. D'autre part, le coût par élève envisagé au budget 2014 a augmenté de Fr. 200.- entre la version de budget annoncée aux communes en octobre 2013 et la version finalisée du 28 novembre 2013, soit après l'assemblée des délégués.

Une augmentation des charges, aussi bien en regard du budget (+ Fr. 22'032.-/8.5%) qu'aux comptes 2013 (Fr. 47'227.-) est ainsi enregistrée.

21.352.03 Participation au service des devoirs surveillés

En baisse par rapport au budget 2014 (basé sur une projection des comptes 2013 à fin juin et annualisé), ces charges sont en progression en regard de l'exercice précédent : + Fr. 3'295.-.

21.352.05 Participation aux classes de développement

Il s'agit d'un montant facturé par l'inspectorat, montant qui couvre les frais de matériel du personnel de classe de développement itinérant. Ce coût est variable d'une année à l'autre. Le compte 2014 présente ainsi un montant inférieur aux prévisions budgétaires de Fr. 2'080.-.

21.352.06 Participations à d'autres écoles

Aucune demande de changement de cercle scolaire engendrant des frais pour la commune de Marly n'a été effectuée en 2014 (- Fr. 3'000.- par rapport au budget 2014).

21.436.00 Participation des parents aux frais de fournitures

Une progression de ces recettes est enregistrée aussi bien en regard des comptes 2013 (+ Fr. 2'815.-) que par rapport aux prévisions budgétaires (+ Fr. 2'490.- / + 22.1%). Le montant forfaitaire a été adapté, à la hausse, selon décision du 30 septembre 2014 du Conseil communal. Ceci explique des recettes enregistrées pour l'exercice 2014 de Fr. 13'740.-. (cf. également 20.436.00 – sous écoles enfantines)

218.313.00 Frais de repas 218.433.00 Participations des parents

Les budgets sont établis sur base des inscriptions recensées à fin août, en l'occurrence 2013, pour l'année scolaire qui débute (dans le cas présent, 2013-2014). Or, la fréquentation de l'accueil extrascolaire varie d'une année scolaire à l'autre, de même qu'en cours d'année scolaire.

En ce qui concerne les participations des parents, les tarifs ont été modifiés ultérieurement à l'établissement du budget 2014, avec une entrée en vigueur au 1er août 2014.

- Frais de repas : Fr. 8'692.- (- 9.2%) par rapport au budget ; + Fr. 9'750.- par rapport à 2013
- Participation des parents: + Fr. 38'079.- (+30.1%) par rapport au budget; + Fr. 50'263.- aux comptes de l'exercice précédent.

218.318.00 Frais de fonctionnement

Un dépassement du budget 2014 de Fr. 3'160.- (31.6%) est noté. Un écart positif est réalisé par rapport aux comptes 2013 pour Fr. 9'263.-. Quelques tables et chaises ont dû être remplacées, de même que le réfrigérateur. L'acquisition d'une armoire supplémentaire s'est avérée nécessaire.

218.461.00 Subventions cantonales aux structures d'accueil extra-familiales

Ecart au budget : + Fr. 9'772.- (130.3%) / Ecart aux comptes 2013 : - Fr. 13'562.- (- 44%)

Il s'agit des participations de l'Etat et des employeurs aux coûts d'accueil des élèves de classe enfantine. Le budget a certes été établi de manière prudente, mais il faut noter une forte augmentation de la fréquentation des élèves de classe enfantine à dater du début de l'année 2014.

22.351.01 Participations à l'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées / Ecoles spécialisées

Le budget 2014, élaboré par le Service de l'enseignement spécialisé et des mesures d'aide (SESAM), tablait sur des charges annuelles à répartir entre les communes de 41,765 millions de francs. Au terme de l'exercice 2014, celles-ci se sont avérées être inférieures de 2,632 millions de francs (- 6.3%) pour atteindre 39,133 millions de francs. Le montant mis à la charge de notre commune présente ainsi également une diminution par rapport aux prévisions budgétaires (- 6.0% ou Fr. 66'534.-). Comparé à l'exercice précédent, nous assistons à une progression de Fr. 22'586.-, soit de + 2.2%.

22.351.02 Mesures pédago-thérapeutiques dispensées par des prestataires privés

Le coût par habitant de l'exercice 2014 s'élève à Fr. 7.0069 (contre 7.3611 budgétisés). Une légère diminution est notée à raison de Fr. 1'403.- par rapport au budget (- 2.5%) et de Fr. 7'242.- par rapport aux comptes 2013 (- 11.5 %). Le total des charges cantonales à répartir, budgétisé pour 2,15 millions de francs, s'est élevé, en finalité, à 2,085 millions de francs.

22.352.03 Frais de psychologie, logopédie, psychomotricité

Ecart au budget : - Fr. 21'530.- (- 6.4%) / Ecart aux comptes 2013 : - Fr. 26'592.- (-7.75%)

Le budget a été établi par Flos Carmeli, sur la base des statistiques des années précédentes.

La fréquentation s'est avérée inférieure à ces projections. Notons également que ce compte enregistre le remboursement de deux montants, pour un total de Fr. 5'563.-, dont l'un est relatif à des excédents réalisés sur l'exercice 2013 et l'autre concerne des frais dus au suivi d'élèves en concept d'intégration, dont les coûts n'incombent pas à la commune. En 2013, ce poste était scindé en 3 comptes (cf. 22.352.00/ 01 et 02).

22.461.03 Subventions cantonales psychologie, logopédie et psychomotricité

Ecart au budget : + Fr. 31'722.- (+ 35.7%) / Ecart aux comptes 2013 : + Fr. 29'383.- (+32.2%)

Le solde des subventions 2013 s'est avéré plus conséquent qu'estimé et génère un écart sur l'exercice 2014.

23.351.00 Office cantonal de la formation professionnelle

Ce poste intègre la contribution dite "commune domicile professionnel" de la personne en formation pour Fr. 35'526.-, ainsi que la contribution "commune domicile" de la personne en formation de Fr. 44'949.- pour atteindre un total de Fr. 80'475.-, charges inférieures au budget de Fr. 17'895.- ou – 18.2%. En regard des comptes 2013, on enregistre une hausse de Fr. 4'289.-

290,300,00 Jetons et frais de la commission scolaire

Le sous-groupe informatique de la Commission scolaire a été désactivé début 2014, compte tenu de la reprise du pilotage de l'informatique scolaire par la Commission informatique communale. Une économie de 13.3% en regard du budget 2014 et des comptes 2013 est ainsi réalisée sur ce poste.

290.317.00 Frais de représentation et cadeaux au corps enseignant

Le souper de fin d'année scolaire a été organisé par la Commune de Pierrafortscha, ceci pour un coût tout à fait compétitif.

294.312.00 Frais d'électricité

Avec un écart au budget de + Fr. 8'944.- (+ 14.9%), ces charges sont maîtrisées en regard des comptes annuels 2013 (+ Fr. 704.- / + 1.03%).

294.312.01 Frais de chauffage

Le budget 2014 est dépassé à raison de plus de Fr. 34'000.- (28.3%). Par rapport à l'exercice précédent, nous notons une augmentation de ces charges de Fr. 67'436.-.

Des travaux imprévus et nécessaires ont dû être réalisés pour une nouvelle conduite de chauffage. Ainsi, des factures de Fr. 24'076.- pour le terrassement et de Fr. 3'620.- pour des recherches de fuites grèvent le budget 2014 et en justifient l'essentiel du dépassement.

294.314.00 Entretiens et réfection des biens immobiliers

Ces charges ont pu être maintenues par rapport au budget 2014 (- Fr. 12'303.-), mais sont supérieures de Fr. 9'781.- aux comptes 2013.

294.314.01 Entretiens immeubles scolaires suite de vandalismes

En baisse par rapport aux dépenses annuelles 2013, ce poste est également largement en dessous des prévisions budgétaires (- Fr. 15'372.-).

294.423.01 Lovers halle de gymnastique et locaux scolaires

Des rentrées supplémentaires aux estimations budgétaires envisagées (Fr. 22'343.-) sont remarquées sur ce poste qui est constitué à raison de 84.3% de la location par le CO de Marly de la salle omnisports. On note également une augmentation de Fr. 10'486.- par rapport aux comptes 2013.

30.351.00 Participation aux dépenses du conservatoire

Avec une progression de Fr. 14'378.- par rapport à 2013, ces charges dépassent les prévisions budgétaires de 11% ou Fr. 21'645.- L'écart au budget 2014 est détaillé ci-après.

	В	Budget 2014				Comptes 2014			
		Prix			Prix				
	Nombre	unitaire	Total		Nombre	unitaire	Total		
Jnités individuelles	1'105	172.7358	190'873		1'179	168.9365	199'182		
Jnités collectives	176	29.3034	5'182		744	24.8901	18'518		
		•	196'055				217'700		

Bibliothèque communale

30.363.00 Bibliothèque régionale de Marly : frais fonctionnement 30.363.01 Bibliothèque régionale de Marly : achats livres

On remarquera que ces deux postes affichent des charges en dessous des prévisions, à raison de respectivement Fr. 2'065.- pour les frais de fonctionnement et Fr. 1'346.- en ce qui concerne les achats de livres et abonnements.

30.365.02 Réception nouveaux citoyens, fête nationale

Le budget 2014 a été respecté avec un dépassement minime de Fr. 83.- sur un total de Fr. 9'000.-. Il est également constaté une économie par rapport aux charges 2013 de Fr. 1'900.-.

30.435.00 Bibliothèque régionale de Marly : participation des tiers 30.363.01 Bibliothèque régionale de Marly : participation des communes-membres

Au niveau des recettes, nous constatons une quasi stabilité de la participation de tiers (Fr. 21'560.- en 2014) et une progression de 4% (ou Fr. 1'917.-) pour les participations des communes-membres, ceci en regard des comptes 2013.

34.312.02 Chauffage vestiaires du centre sportif

Les frais de chauffage ont été plus importants que prévus au budget pour Fr. 1'334.-. Par contre, nous constatons une maîtrise de ces charges en regard des comptes 2013 avec un total inférieur de Fr. 5'983.-.

34.314.02 Entretien parcours Vita, mesure et piste finlandaise

Aucune dépense n'a été nécessaire pour l'entretien du parcours Vita ou de la piste finlandaise en 2014.

34.365.01 Subsides extraordinaires aux sociétés sportives

Le budget 2014 a été respecté avec même un écart positif de Fr. 2'000.-. En regard des comptes 2013, une diminution de ces dépenses de Fr. 850.- est notée.

350.301.00 Frais des actions Marly-Sympa

Alors que le budget prévoyait un total de dépenses de Fr. 20'000.-, celles-ci se sont effectivement élevées à Fr. 12'723.-. Par rapport aux dépenses de l'exercice précédent (Fr. 19'319.- figurant sous 35.301.00), l'écart s'élève à - Fr. 6'596.-.

353 Animation socioculturelle

353.311.00 Achat de matériel d'entretien et réparation

Des frais liés au remplacement de tentes pour un montant de Fr. 1900.- ainsi qu'à une prise en charge de factures communes PITSC/animation, remboursées par le PITSC sur le compte 353.469.00 , expliquent l'écart aux prévisions budgétaires de Fr. 2'763.-.

353.313.02 Soirées d'accueil dans les quartiers

La majeure partie des frais d'organisation des soirées d'accueil a été prise en charge par le budget de l'Association du Square, partenaire de l'organisation, ce qui nous permet ainsi d'économiser sur le budget 2014 à raison de Fr. 1'802.-.

353.313.04 Camp voyage d'aventure 353.433.01 Participations au voyage d'aventure (recettes)

Aucun camp n'a été réalisé en 2014 d'où les écarts constatés au budget de l'exercice.

353.313.05 Frais des activités autres

Ce dépassement au budget annuel 2014 (+ Fr. 4'688.-) est consécutif à des frais liés au mandat de confection de décorations pour la Jazz Parade. Ceux-ci sont totalement compensés par des versements figurants sur les rubriques « 353.433.02 Participations aux activités autres » et « 353.469.00 Dons divers et participations de tiers ».

353.433.02 Participations aux activités autres

Un total de produits de Fr. 13'895.- est noté sur ce compte. L'augmentation de ces recettes, par rapport au budget, concerne principalement des entrées supplémentaires, non budgétisées, et liées à la confection des décorations de la Jazz Parade, ainsi qu'à un mandat dans le cadre de la semaine thématique du Cycle d'orientation.

353.469.00 Dons divers et participations de tiers

Des versements de l'Association « Le Square », dans un soucis de participation à différents frais, la participation du Bureau de l'intégration à l'action "Semaine contre le racisme", la participation du fonds de soutien à l'animation pour la réalisation du camp d'été et un versement lié à la confection des décorations de la Jazz Parade permettent d'atteindre des recettes totales 2014 pour Fr. 17'983.- contre Fr. 5'600.-envisagées au budget.

40.351.00 Contribution aux coûts résiduels des soins

Il s'agit d'une nouvelle rubrique consécutive aux directives du Service de la santé publique (SSP) relatives au nouveau financement des soins. Selon l'article 4 al. 1 de la loi du 9 décembre 2010 d'application de la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins, pour les soins fournis par les infirmiers et infirmières, la part des coûts non pris en charge par l'assurance-maladie obligatoire est financée à raison de 35% par l'Etat et 65% par l'ensemble des communes. En 2014, un montant de Fr. 129'196.00 est à répartir entre les communes, soit une **charge supplémentaire de Fr. 3'438.- pour Marly**.

41.351.00 Participations aux subventionnements des soins spéciaux établissements personnes âgées

Etabli par le Service de la prévoyance sociale (SPS), le budget misait sur des charges totales à répartir entre les communes de 46,540 millions de francs, soit un montant de 1,234 million de francs à charge de Marly (*Fr. 159.71 par habitant*). Le total des charges effectives de l'année 2014, à répartir entre les communes (47,895 millions de francs, *Fr. 160.92 par habitant*), est supérieur aux prévisions (+ 1,355 million de francs). La différence pour Marly se chiffre à Fr. 39'919.- (+3.2 %). En regard des comptes 2013, c'est une progression des charges de Fr. 96'723.- (+8.2%) qui est enregistrée.

Montant total à répartir Population légale Canton Population légale Marly A charge Marly
 Budget 14
 Ecarts

 46'540'090
 + 1'354'516

 31.12.2012
 291'395

 31.12.2012
 7'729

 1'234'440
 +39'919

 Comptes 14

 47'894'606

 31.12.2013
 297'622

 31.12.2013
 7'919

 ▶
 1'274'359

41.352.00 Part, au déficit du home médicalisé de la Sarine

Aucune participation financière n'avait été demandée par le home médicalisé de la Sarine pour ce poste en 2013. En 2014, ce poste intègre le rattrapage des années 2011 à 2014, rattrapage positif pour Marly de Fr. 1'246.50. Dès lors, l'écart au budget 2014 s'élève à plus de Fr. 10'666.-.

41.352.01 Participation aux frais financiers des homes de la Sarine

En légère diminution par rapport au budget 2014 (-1.4% ou Fr. 9'344.-), cette rubrique affiche une progression de Fr. 16'243.- (+ 2.6%) par rapport à l'exercice précédent [contre un écart de Fr. 54'323.- (+ 9.5%) entre les comptes 2012 et 2013].

44.352.01 Participation aux indemnités forfaitaires

Envisagé à hauteur de Fr. 197'095.-, ce poste présente des charges 2014 supplémentaires de Fr. 6'305.- (+3.2%). Comparé à l'exercice 2013, une diminution est notée de Fr. 9'941.-. L'évolution de ce compte se présente comme suit pour les années 2007 à 2014 :

Comptes annuels	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Montants Fr.	181'177	166'159	150'544	184'936	175'864	206'927	213'341	203'400
Evolution % (n-1)		-8.3%	-9.4%	22.8%	-4.9%	17.7%	3.1%	-4.7%

44.352.02 Participation à la Fondation sarinoise pour l'aide et les soins à domicile

Les charges enregistrées en 2014 sont en diminution par rapport à l'exercice 2013 pour Fr. 15'354.- (- 5.4%). Un écart positif par rapport au budget 2014 est également noté à raison de Fr. 62'182.- (-18.8%).

45.311.00 Prophylaxie scolaire

Le service du planning familial a connu quelques difficultés organisationnelles durant l'année scolaire 2012-2013 et les interventions de prévention des abus et d'éducation sexuelle prévues pour nos classes n'ont pas pu avoir lieu. Ceci a été rattrapé durant l'année scolaire 2013-2014 ce qui explique l'écart aux prévisions budgétaires 2014 de Fr. 2'786.- (+ 22.5%) ainsi qu'aux comptes 2013 de Fr. 11'228.-

45.363.00 Puériculture

Il s'agit d'une subvention unique réglée sur la base de la facturation de l'Office familial Fribourg. Cette subvention s'élevait à Fr. 2.- par habitant jusqu'en 2013 et a été adaptée à Fr. 3.- par habitant dès l'année 2014. De ce fait, en regard des comptes 2013, on constate une augmentation des charges de Fr. 7'881.-.

46.351.00 Service dentaire scolaire

Ce compte intègre les montants facturés par le Service dentaire scolaire (soins dentaires et soins orthodontiques). Une refacturation est effectuée aux parents - compte 46.433.00 - selon le règlement communal en vigueur, qui prévoit un subventionnement seulement pour les soins dentaires à l'exclusion de l'orthodontie. Ce compte laisse apparaître un montant final inférieur aux prévisions budgétaires pour Fr. 34'056.- En regard de l'exercice précédent, on notera une progression de ces dépenses de Fr. 4'631.-

49.365.00 Participation aux frais d'ambulance

Le budget 2014, qui est une prévision établie par l'ACSMS, a été surestimé pour un montant de Fr. 34'499.par rapport aux dépenses effectives. En regard de l'année 2013, une économie de Fr. 34'807.- est réalisée.

Comptes annuels	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Montants Fr.	132'995	68'405	117'010	107'186		128'356	132'628	97'821
Evolution % (n-1)		-48.6%	71.1%	-8.4%	5.2%	13.9%	3.3%	-26.2%

50.351.01 Participations aux allocations familiales des non-actifs

Le financement des allocations familiales en faveur des personnes sans activité lucrative de condition modeste est pris en charge à raison de 50% par l'Etat et 50% par les communes. Il s'agit d'une dépense liée dont le budget nous est proposé par l'Etablissement cantonal des assurances sociales (ECAS). Le budget 2014 était sous-estimé à raison de Fr. 6'159.-. En regard des chiffres 2013, l'écart s'élève à Fr. 8'093.- (+ 25%).

54.365.00 Subventions crèches

Pour mémoire, sous cette rubrique ne figure plus la crèche les « Poucetofs » étant donné sa communalisation depuis le 1er septembre 2013. Par contre, ce compte intègre les subventions aux autres crèches, ceci dans la mesure où il est attesté qu'il n'y a pas de place à Marly au moment de la requête de placement et sous réserve d'une convention individuelle. En 2014, la commune a participé financièrement au placement de 9 enfants dans 6 autres crèches. Budgétisé à raison de Fr. 20'000.-, ce poste présente des charges annuelles 2014 supplémentaires de Fr. 5'162.-.

54.365.01 Subventions accueil familial de jour

En diminution par rapport à l'exercice 2013 de Fr. 7'687.-, ce poste enregistre également des charges inférieures au budget 2014 pour Fr. 23'142.- (- 19 %).

54.365.01 Subventions accueil familial de jour

Comptes annuels	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Montants Fr.	38'813	34'051	40'100	38'647	44'643	83'677	106'545	98'858
Evolution % (n-1)		-12.3%	17.8%	-3.6%	15.5%	87.4%	27.3%	-7.2%

55.351.00 Participations aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées

Le Service de la prévoyance sociale (SPS) misait, pour cette dépense dite liée, en 2014, avec un montant total à répartir entre les communes de Fr. 67'160'500.-. L'effectif 2014 présente un écart de - Fr. 524.-. Le coût par habitant effectif de l'année 2014 s'élève à Fr. 225.65 (Fr. 223.99 en 2013 / Fr. 223.60 en 2012 / Fr. 208.91 en 2011) contre Fr. 230.48 projetés. Pour Marly, une différence de Fr. 5'594.- est notée entre le budget 2014 et l'effectif. Entre 2013 et 2014, ce poste accuse une augmentation des charges de Fr. 55'749.- ou 3.2%.

Montant total à répartir Population légale Canton Population légale Marly A charge Marly
 Budget 14
 Ecarts

 67'160'500
 -524

 31.12.2012
 291'395

 31.12.2012
 7'729

 1'781'374
 +5'590

Comptes 14
67'159'976
297'622
7'919
1'786'964

31 12 2013

31.12.2013

 \triangleright

58.351.03 Aide aux victimes d'infractions

Il s'agit d'une dépense cantonale liée. Selon l'art. 9 al 2 LAVI, les frais de l'aide immédiate et de l'aide à plus long terme fournies aux victimes se répartissent à raison de 45% sur l'Etat et 55% sur les communes, en proportion de la population dite légale, soit 7'919 au 31 décembre 2013 pour Marly. La participation communale est ainsi passée de Fr. 6'698.-en 2013 à Fr. 13'570.- en 2014 (+ 102.6%).

58.352.00 Frais d'aide sociale, correctif de district

Ce compte concerne la participation de la commune aux dépenses d'aide sociale des autres communes du district de la Sarine, une fois déduit les remboursements personnels et la part de l'Etat. Le budget est établi sur la base des indications du Canton. Le correctif représente la différence entre nos dépenses communales nettes et notre part selon la répartition entre toutes les communes du district. Le résultat figurant sous ce compte correspond à une rétrocession envisagée pour 2014 de Fr. 330'273.-, soit Fr. 48'573.- de plus que prévu au budget (+ Fr. 172'273.- /comptes 2013).

58.365.02 Programme interservices travail social communautaire (PITSC)

Pour rappel, l'objectif du PITSC est de permettre à des personnes en recherche d'emploi de se réinsérer dans le monde professionnel et social, soit au sein de la commune, soit en lien avec des entreprises locales. En 2014, 10 personnes ont été engagées en contrat de durée déterminée de 1 à 15 mois, de 20 à 100%. Grâce à ce programme, 6 personnes sont sorties de l'aide sociale, 1 personne a débuté une formation et 3 autres ouvriront un nouveau délai cadre de chômage en 2015. Ce compte laisse apparaître un montant final inférieur aux prévisions budgétaires de Fr. 19'552.- (- 9.8%). Les dépenses liées au PITSC ont donc pu être maîtrisées.

58.365.05 Frais de fonctionnement organisateurs MIS (mesures d'insertion sociale)

Un écart de Fr. 96'838.-(+ 101.9%) par rapport au budget 2014 et de Fr. 108'999.- (131.6%) par rapport aux comptes 2013 est constaté. En 2014, 36 personnes (contre 20 en 2013) ont bénéficié de mesures d'insertion sociale. Les MIS visent d'abord à éviter un processus de marginalisation et empêchent que des personnes déjà évincées du circuit économique soient livrées à elles-mêmes. La reconnaissance sociale fonde ici le but

de la démarche. Ces frais sont remboursés à raison de 40% par le Canton. Ces recettes figurent sous le compte 58.452.01 "Récupération frais de fonctionnement organisateurs MIS". Pour rappel, dès 2012, la participation des communes au financement de l'aide matérielle est passée de 50% à 60%.

58.366.03 Frais d'aide sociale (bruts)

Ce compte laisse apparaître un montant final supérieur aux prévisions budgétaires pour Fr. 251'968.-(+9.3%). Cette augmentation est à mettre en rapport avec les mesures structurelles et d'économie décidées par le Conseil d'Etat dès 2014. En effet, les bénéficiaires de l'aide matérielle au sens de la LASoc ne bénéficient plus de réductions de primes de l'assurance-maladie de 100% mais, sur la base de leur dernière taxation fiscale, d'un pourcentage de la prime moyenne, soit 22, 39, 62 ou 72%. De ce fait, la part des primes d'assurance-maladie obligatoire restant à la charge des bénéficiaires est prise en compte dans le budget d'aide sociale et est considérée comme une prestation d'aide sociale. Un montant supplémentaire de Fr. 286'312.- a donc été payé pour les primes caisse-maladie des bénéficiaires de l'aide sociale en 2014. Sans cette mesure d'économie, les frais d'aide sociale auraient été totalement maîtrisés.

Pour rappel, ce compte est à mettre en relation avec les comptes de remboursements "58.436.00 Remboursement d'aide sociale des privés" et "58.452.00 Récupération d'aide sociale du canton et des districts". Il s'agit des charges brutes. La charge nette d'aide sociale de la commune s'élève à Fr. 1'077'466.-(Fr. 923'335.- pour 2013), soit une progression de Fr. 154'130.- par rapport à 2013. Pour rappel, la participation des communes au financement de l'aide matérielle est passée de 50% à 60% dès janvier 2012 (modification de l'art. 32 de la loi sur l'aide sociale LASoc).

Evolution de l'aide sociale nette

En milliers de francs	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
58.366.03 Frais d'aide sociale (bruts)	2'099	2'027	2'062	2'199	2'138	2'303	2'593	2'952
58.436.00 Remboursement d'aide sociale des privés	-828	-745	-745	-735	-775	-654	-945	-947
58.452.00 Récupération d'aide sociale du Canton et								
Districts	-739	-733	-692	-748	-723	-693	-725	-928
Aide sociale nette	532	549	625	716	640	956	923	1'077

58.366.04 Aide communale aux logements pour personnes au bénéfice de prestations complémentaires (PC)

Il s'agit d'une aide communale au logement pour les personnes bénéficiaires de prestations complémentaires (PC). Cette aide portait sur la part de loyer dépassant la somme prise en compte dans le calcul des PC, soit Fr. 1'100.- pour une personne seule et Fr. 1'250.- pour un couple ou personne avec enfants, mais au maximum Fr. 1'000.- (le minimum étant fixé à Fr. 100.-). Nous notons une augmentation de Fr. 4'932.- par rapport aux comptes 2013, mais une progression de Fr. 18'340.- (+ 42.7%) en regard du budget.

Entre 2012 et 2013, une progression de Fr. 15'086.- avait été notée.

Pour rappel, cette rubrique sera portée à zéro dès 2015. En effet, le Conseil général, en décembre 2014, a accepté l'abrogation du règlement pour l'attribution d'une aide aux frais de logement. Par ce geste, il a réduit les charges non liées, compte tenu du contexte financier difficile de la commune, et renoncé à ce subventionnement (message 08-14).

58.436.00 Remboursement d'aide sociale des privés

Ce compte est à mettre en relation avec le compte 58.366.03. Il dépend en grande partie des ressources provenant des assurances sociales (rentes, rétroactifs Al/PC, indemnités journalières), des revenus des bénéficiaires, pensions alimentaires, bourses d'études, ainsi que des remboursements d'aide sociale de personnes revenues à meilleure fortune. Il y a lieu de signaler le caractère très aléatoire du résultat de ce compte. Par rapport au budget de l'exercice 2014, une augmentation des recettes de Fr. 226'616.- est enregistrée. De même, une augmentation aux comptes 2013 d'un montant de Fr. 1'266.- est constatée.

58.452.00 Récupération d'aide sociale du Canton et districts

Ce poste est également à mettre en relation avec la rubrique 58.366.03. Il concerne la récupération de la part d'aide sociale à charge du canton ainsi que la récupération des autres districts. Une augmentation de ces recettes de Fr. 207'886.- (28.9%) est constatée en regard du budget 2014. De même, l'augmentation aux comptes 2013 s'élève à Fr. 202'802.-. A noter que les prévisions budgétaires ne sont pas aisées à effectuer de manière précise.

58.452.01 Récupération des frais de fonctionnement organisateurs MIS du Canton

Ce compte est à mettre en relation avec le compte 58.365.05 "Frais de fonctionnement organisateurs de MIS". Il s'agit du montant rétrocédé par le Canton. La variation de ces recettes par rapport au budget 2014 s'élève à Fr. 30'022.- (+ 79 %). Comparé à l'exercice 2013, il s'agit d'une progression de Fr. 36'134.-.

6 TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

620.312.00 Abonnement à l'éclairage public

A satisfaction, une baisse des charges relatives à ce poste (- Fr. 2'553.-) par rapport à l'exercice 2013 est notée. En regard du budget, l'écart s'élève à Fr. 11'952.- (-14.1%).

620.314.01 Entretien hivernal des routes

Un écart important de - Fr. 46'046.- ou -51.2% est constaté par rapport au budget 2014. Une consommation de sel et des charges relatives aux entreprises mandatées pour les déneigements ont engendré des frais inférieurs aux prévisions (ainsi qu'aux comptes 2013 : - Fr. 79'943.-).

622.315.00 Entretiens et réparations des véhicules

Le résultat de ce compte, relatif à l'entretien et aux travaux de réparation des véhicules, est supérieur au budget 2014 pour Fr. 12'356.- (+20.6%), mais inférieur aux dépenses annuelles 2013 de Fr. 18'214.-. Une grosse réparation du véhicule Reform – non budgétisée – a dû être effectuée en 2014. Cette réparation a été réalisée quelques semaines avant la revente prévue dans le cadre de son remplacement (investissement), ce qui a permis de garantir une reprise à raison de quelques Fr. 20'000.-.

65.318.00 Frais de fonctionnement du plan de mobilité

Le budget 2014 prévoyait des charges annuelles de Fr. 23'500.-. Ce poste affiche un total effectif 2014 de Fr. 14'310.- du fait que le plan de mobilité n'a pas pu être mis en place en 2014.

65.365.00 Participation au trafic régional

Le budget est établi sur la base des directives transmises par le Service des transports et de l'énergie. Pour 2014, il prévoyait un montant à charge de Marly de Fr. 645'130.-. Ce montant tient compte de la mesure structurelle et d'économie prévue par le Conseil d'Etat qui consiste à porter à 45% - au lieu de 40% - la part des communes aux indemnités d'exploitation octroyées par le canton à titre de trafic régional.

Les comptes 2014 affichent des charges effectives de Fr. 602'148.-, soit un montant inférieur de Fr. 42'982.aux prévisions du service. Par contre, en regard des comptes 2013, nous notons une progression plus importante que lors des dernières années : + 14.7% (+ Fr. 77'284.-).

Voici le tableau récapitulatif des charges annuelles de ce poste depuis l'année 2008, ainsi que les évolutions annuelles en % de l'exercice précédent.

	C 2008	C 2009	C 2010	C 2011	C 2012	C 2013	C 2014
Montant Fr.	458'167	485'085	488'435	496'305	507'108	524'864	602'148
Evolution %		+5.9%	+0.7%	+1.6%	+2.2%	+3.5%	+14.7%

70.312.00 Achat d'eau

Ecart au budget : + Fr. 7'143.- (+ 54.9%) / Ecart aux comptes 2013 : + Fr. 7'266.- (+ 56.4%)

Le dépassement est justifié par le fait que nous avons dû, en 2014, acheter l'eau du Consortium durant la mise hors service de la station de pompage (stap) des Pralettes. Ceci a entraîné une diminution de la consommation électrique (cf. ci-après).

70.312.01 Frais d'électricité

Ecart au budget : - Fr. 7'381.- (- 16.4 %) / Ecart aux comptes 2013 : - Fr. 4'570.- (- 10.8 %)

La mise hors service de la stap des Pralettes durant trois semaines explique partiellement cette différence. Le solde s'explique par le fait que la station de pompage du Claruz est hors service depuis mi-2013.

70.314.00 Entretien et réfection du réseau

Le nombre élevé de fuites détectées et réparées en 2014 est à l'origine du dépassement des prévisions budgétaires de plus de Fr. 30'667.-. En regard des comptes 2013, nous constatons également un accroissement de ces charges à raison de Fr. 30'507.-.

70.380.00 Attribution au fonds de réserve du service des eaux

Etant donné le résultat du chapitre 70 "Approvisionnement en eau", une attribution à la réserve a été réalisée pour un montant de **Fr. 94'855.-** (Fr. 97'482.- en 2013 /Fr. 111'161.- en 2012). Elle correspond à la différence entre le total des charges et des produits.

Résultat du chapitre 70	CHARGES	PRODUITS
Total des charges et produits	454'749.49	549'604.85
Attribution à réserve "Approvisionnement en eau"	94'855.36	
Totaux égaux	549'604.85	549'604.85

Nous reproduisons ci-après l'évolution et l'état du fonds de réserve pour l'approvisionnement en eau et qui figure au bilan. L'écart entre l'attribution à la réserve enregistrée sous le compte 70.380.00 de Fr. 94'855.- et le montant de Fr. 95'448.- attribué au fonds de réserve, à savoir Fr. 593.-, correspond aux intérêts du compte bancaire.

280.10 Fonds réserve approvisionnement en eau	2010	2011	2012	2013	2014
Soldes au 1.1.	601'074	687'874	827'690	911'863	1'010'754
Attributions annuelles	86'800	139'816	112'884	98'891	95'448
Prélèvements annuels			-28'711		-590'000
Soldes au 31.12.	687'874	827'690	911'863	1'010'754	516'202

Le prélèvement à la réserve de Fr. 590'000.- a été effectué conformément au financement envisagé dans le message n° 21/12 relatif à la construction de la conduite de raccordement au Consortium des eaux de la Ville de Fribourg et des communes voisines d'un coût total de Fr. 1'350'000.- financée par un emprunt pour Fr. 625'000.- et par le prélèvement à la réserve pour Fr. 590'000.- (le solde de Fr. 135'000.- représentant des subventions attendues).

71.314.00 Entretien et réfection des canalisations

Les curages et contrôles vidéo organisés suite aux inondations du 24 avril 2014 sont à l'origine de ce dépassement au budget de Fr. 6'423.- (+ Fr. 6'047.- aux comptes 2013).

71.319.01 Pertes sur débiteurs participation STEP frais financiers / exploitation

Conformément aux directives de la fiduciaire, un montant de Fr. 273'709.- a été porté en pertes sur débiteurs (provision). Ce montant concerne des factures impayées pour 2012 et 2013 et sont relatives à la participation aux frais financiers et d'exploitation de la STEP (zone Ancienne-Papeterie).

71.352.00 Participation aux frais d'exploitation de la STEP (Commune) 71.352.01 Participation aux frais financiers de la STEP (Commune)

Lors de l'évaluation du budget 2014, l'Association Gérine-Nesslera (AIGN) avait misé sur un montant global de charges de l'ordre Fr. 1'675'050.- (HTVA) à répartir entre les communes. La part de Marly s'élevait, en totalité, à Fr. 770'000.- (46.03%). Sans la participation de la zone Ancienne-Papeterie, dont les montants sont refacturés sous rubriques 71.434.01 et 71.434.12, le montant prévu s'élève à Fr. 620'000.-. En 2014, l'AIGN présente un solde de charges totales de Fr. 1'517'516.- (HTVA), montant inférieur aux prévisions budgétaires. L'écart de Fr. 71'174.- (bonus au budget) représente pour la commune de Marly, sans tenir compte de la zone Ancienne-Papeterie, un montant de Fr. 57'305.- (comptes 71.352.00 et 71.352.01).

			Budget 2014	Comptes 2014	Ecarts
Charges to	otales AIGN		1'675'050	1'517'516	-157'534
A la charg Marly	e de la commune de	46.03%	770'000	698'513	-71'487
(1) Frais d	(1) Frais d'exploitation		449'000	377'826	-71'174
	Commune	71.352.00	362'000	304'362	-57'638
	Zone Anc. Papeterie	71.352.10	87'000	73'464	-13'536
(2) Frais financiers		45.91%	321'000	320'687	-313
	Commune	71.352.01	258'000	258'333	333
	Zone Anc. Papeterie	71.352.11	63'000	62'354	-646

71.380.00 Attribution au fonds de réserve de protection des eaux

Le chapitre 71 "Protection des eaux" affichant un total de recettes (Fr. 1'566'897.-) supérieures aux dépenses de l'année (Fr. 1'271'257.-), l'attribution à la réserve est effectuée pour un montant de Fr. 295'640.-. La réserve en question a évolué comme suit pour les années 2010 à 2014 :

280.20 Fonds de réserve protection des eaux	2010	2011	2012	2013	2014
Soldes au 1.1.	66	86'656	139'432	139'649	677'819
Attributions annuelles Prélèvements annuels	86'590	52'776 -	217 -	538'170 -	295'792
Soldes au 31.12.	86'656	139'432	139'649	677'819	973'611

L'écart entre l'attribution à la réserve enregistrée sous le compte 71.380.00 de Fr. 295'640.- et le montant de Fr. 295'792.- attribué au fonds de réserve, à savoir Fr. 152.-, correspond aux intérêts du compte bancaire.

71.434.01 Taxe d'exploitation (zone Ancienne-Papeterie)

Les prévisions budgétaires tablaient sur une refacturation de l'ordre de Fr. 87'000.-. Les résultats sont largement inférieurs de Fr. 48'330.- (- 55.6%). Cela est essentiellement dû au changement de méthode et de base de refacturation dès 2014.

72 ORDURES MENAGERES

Nous notons un taux de couverture des charges par les produits qui s'élève, pour le chapitre "Ordures ménagères" à 83.56 % (77.11 % en 2013, 75.22 % en 2012, 82.72% en 2011, 76.70 % en 2010, 73.45 % en 2009). Il satisfait ainsi le taux de 70 % préconisé par la législation.

72.306.00 Frais de fonctionnement / gestion

Les frais juridiques relatifs à l'appel d'offres « gestion des déchets » représentent l'écart au budget 2014 de Fr. 2'707.-.

72.311.00 Achat et nettoyages des containers

En 2014, aucun container nouveau n'a été acquis. Le nombre de containers nettoyés a légèrement diminué par rapport aux prévisions: → - Fr. 8'408.- (- 38.2%) par rapport au budget 2014.

72.318.00 Frais de transport d'ordures

En regard du budget 2014, nous constatons des charges supplémentaires de Fr. 39'194.- (+ 11.5%). Par rapport aux comptes 2013, une progression de seulement Fr. 2'335.- est enregistrée. Une augmentation de 2% des tarifs de transports ne pouvait pas être envisagée lors de l'établissement des budgets. La gestion des branches et haies, déposées par les citoyens à la déchetterie, est imputée sur ce compte, ce qui n'était pas le cas dans les exercices précédents (imputation sous « 72.318.01 Frais d'incinération et décharge »).

72.318.01 Frais d'incinération et de décharge

Ce poste est en amélioration de Fr. 54'950.- par rapport à l'exercice précédent. Comparé au budget 2014, nous relevons une diminution des charges de Fr. 67'981.- (- 27.2%) pour atteindre un total 2014 de Fr. 182'019.-. Cette situation est notamment due au fait que le Canton a pris à sa charge l'ensemble des taxes de traitement des déchets verts de juillet à décembre 2014 (mesures de lutte contre le capricorne asiatique).

72.434.00 Taxes de base enlèvement ordures 72.434.01 Taxe au sac à ordures (Sacco)

Au chapitre "Gestion des déchets" du rapport de gestion, l'évolution des différentes recettes du chapitre "ordures ménagères" est présentée en détail.

Une progression de Fr. 21'849.- est enregistrée sur le compte "72.434.00 Taxe de base enlèvement ordures" par rapport au budget 2014 et Fr. 6'841.- par rapport aux comptes 2013. Pour la taxe au sac à ordures (Sacco), une très légère diminution de Fr. 795.- est remarquée.

72.435.01 Facturation à tiers (déchets encombrants)

Il s'agit d'un nouveau poste comptable créé afin d'imputer correctement ces recettes concernant la facturation relative aux déchets encombrants sur « appel ». Auparavant, ces recettes étaient injustement comptabilisées sous 72.318.01 « Frais d'incinération et de décharge ».

72.436.01 Remboursement des frais de contrôles et traitements de containers compost

Un montant avait été envisagé au budget 2014 pour Fr. 3'000.-. Cependant, une décision préfectorale nous empêche de refacturer ces frais. Dès lors, aucune recette n'est enregistrée en 2014.

740 Cimetière

En 2014, un déficit du Cercle d'inhumation est enregistré pour Fr. 18'109.75. Cette perte est enregistrée sous la rubrique "741.452.00 Participation des communes membres". La part de la Commune de Marly figure sous le poste "740.352.00 Participation communale à Cercle d'inhumation" pour Fr. 17'588.-

741 Cercle d'inhumation

Ce chapitre concerne les frais à charge du Cercle d'inhumation. Les comptes de ce dernier sont intégrés à ceux de la commune de Marly conformément à la convention en vigueur.

79.318.00 Frais de bornage et de cadastre

Avec un dépassement de 104.8% du budget 2014, les comptes présentent un total de charges supérieures pour Fr. 22'332.- pour atteindre Fr. 43'632.-. Différentes opérations immobilières sont venues gonfler les charges 2014 (frais de notaires, changements d'adressages, frais de géomètres, etc.). En regard de l'exercice précédent, il s'agit d'une progression enregistrée de plus de Fr. 33'670.-.

79.318.01 Plan d'aménagement local

Le plan d'aménagement local (PAL) approuvé est arrivé en janvier 2014. De ce fait, la facture de la DAEC a été établie en même temps. De plus, le SeCA a demandé une petite adaptation avec des conséquences financières (obligation de PAD pour le secteur Moraty). Nous avons donc dû modifier le PAZ et le mettre à l'enquête, ce qui a entraîné des charges supplémentaires. Le budget 2014 est ainsi dépassé de Fr. 12'494.-(+ 1'249.4%), étant précisé le petit montant (Fr. 1'000.-) envisagé pour cette rubrique. Par rapport aux comptes 2013, nous notons une augmentation de charges de Fr. 4'500.-.

Commentaires sur les écarts budgétaires de la page 22 →

90.319.00 Pertes sur débiteurs impôts

Ce poste intègre l'ajustement des provisions pour pertes sur débiteurs impôts et sur la contribution immobilière. Avec des charges inférieures aux prévisions 2014 de Fr. 32'772.-, cette rubrique présente un accroissement de Fr. 51'067.- par rapport à l'exercice précédent.

90.319.10 Remboursement imputation forfaitaire d'impôt étrangers

Un dépassement de Fr. 4'045.- (+ 40.4%) est enregistré par rapport aux prévisions budgétaires (+ Fr. 9'593.- en regard des comptes 2013).

90.329.00 Escomptes accordés sur impôts

Par rapport aux comptes 2013, nous notons une baisse de ces charges à raison de Fr. 28'383.-. Pour rappel, les taux (*qui sont fixés par le Conseil communal et qui suivent la tendance cantonale*) ont été abaissés dès l'année fiscale 2012. Nous relevons ainsi l'évolution suivante pour les six dernières années :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Montant / Fr.	92'745	97'824	115'520	112'299	125'167	95'377
En % de l'année n-1	+ 7.6 %	+ 5.5 %	+18.0%	-2.8%	+11.5%	-23.8%

90.400.00 Impôt sur le revenu (personnes physiques)

Le rendement de l'impôt sur le revenu accuse une diminution de Fr. 134'718.- (-0.8 %) par rapport aux prévisions budgétaires (Fr. 15'990'282.- contre Fr. 16'125'000.-). Il progresse (Fr. 1'537'686.-) par rapport à l'effectif de l'année 2013. Ce compte se compose des éléments suivants : Fr. 11'942'223.- pour les impôts 2013 facturés, Fr. 1'397'432.- pour les impôts de l'année 2012, Fr. 15'013.- pour ceux de 2011 ainsi que Fr. 49'405.- pour des rectifications et facturations diverses d'années antérieures. Les impôts 2014 déjà

facturés s'élèvent à Fr. 34'849.-. Le solde négatif de Fr. 134'738.- est dû principalement aux écarts entre les prévisions initiales de facturations (imputées en 2013) et les facturations réelles ou nouvelles estimations (dans l'exercice 2014) ainsi que de l'ajustement de l'estimation des impôts 2014 à facturer en 2015.

Etabli sur la base des dernières statistiques fiscales disponibles (*année fiscale 2011*) et de l'évolution retenue par le Service cantonal des contributions (SCC), le <u>budget</u> des impôts communaux sur le revenu de l'année 2014 a été évalué à Fr. 16'125'000.-, soit un rendement communal de Fr. 15'216'350.-, incluse une progression évaluée à + 5.97 % entre les années 2011 et 2014. Les derniers chiffres disponibles (lors de l'établissement du bouclement de l'année comptable 2014) étant les rendements fiscaux de l'année 2012, l'estimation des rendements d'impôts communaux pour l'année 2014 a été rectifiée en fonction des prévisions du Service cantonal des contributions. Pour la période fiscale 2014, l'impôt sur le revenu a été évalué à Fr. 16'052'400.-, correspondant à un rendement communal (2012 effectif) de Fr. 15'307'000.- complété par un potentiel d'augmentation estimé à 5.0% (moins des facturations 2014 déjà établies).

Les éléments du compte de l'impôt sur le revenu sont ci-après détaillés :

Années fiscales	Impôt sur le revenu	
2011	Extourne de l'estimation du solde à facturer en 2014	-52'000
	Facturations effectuées en 2014	15'013
	Estimation du solde à facturer en 2015	-
	Ecart sur l'année fiscale	-36'987
2012	Extourne de l'estimation du solde à facturer en 2014	-1'548'140
	Facturations effectuées en 2014	1'397'432
	Estimation du solde à facturer en 2015	36'000
	Ecart sur l'année fiscale	-114'708
2013	Extourne de l'estimation du solde à facturer en 2014	-15'560'000
	Facturations effectuées en 2014	11'942'223
	Estimation du solde à facturer en 2015	3'623'100
	Ecart sur l'année fiscale	5'323
2014	Estimation à facturer en 2015 = budget 2014	-16'125'000
	Facturations effectuées en 2014	34'849
	Estimation du solde à facturer en 2015	16'052'400
	Ecart sur l'année fiscale	-37'751
Div.	Rectificatifs / facturations effectives années antérieures	49'405
	Total des variations / Ecart du budget annuel 2014	-134'718

- (1) Base statistique fiscale 2011 + potentiel de croissance
- (2) Base statistique fiscale 2012 + potentiel de croissance

90.400.01 Impôt sur la fortune (personnes physiques)

Tout comme pour les impôts sur le revenu, les évaluations de l'impôt sur la fortune ont également été ajustées en fonction des nouvelles données statistiques disponibles, à savoir celles de l'année fiscale 2012 en lieu et place de 2011. L'écart de Fr. 110'277.- aux prévisions budgétaires (Fr. 1'620'000.-) concerne ainsi :

Années fiscales	Impôt sur la fortune		
2011	Extourne de l'estimation du solde à facturer en 2014	-4'500	(1
2011	Facturations effectuées en 2014	2'852	('
	Estimation du solde à facturer en 2015	-	(2
	Ecart sur l'année fiscale	-1'648	ι
2012	Extourne de l'estimation du solde à facturer en 2014	-244'420	(1
	Facturations effectuées en 2014	291'412	•
	Estimation du solde à facturer en 2015	0	(2
	Ecart sur l'année fiscale	46'992	
2013	Extourne de l'estimation du solde à facturer en 2014	-1'570'000	(1
	Facturations effectuées en 2014	1'047'971	
	Estimation du solde à facturer en 2015	549'100	(2
	Ecart sur l'année fiscale	27'071	
2014	Estimation à facturer en 2015 = budget 2014	-1'620'000	(1
	Facturations effectuées en 2014	3'634	
	Estimation du solde à facturer en 2015	1'640'170	(2
	Ecart sur l'année fiscale	23'804	
Div.	Rectificatifs / facturations effectives années antérieures	14'058	
	Total des variations / Ecart du budget annuel 2014	110'277	

90.400.02 Impôt à la source

Nous notons une baisse de ces recettes aussi bien par rapport aux prévisions budgétaires (- Fr. 32'151.-) qu'en regard des comptes 2013 (- Fr. 145'936.-).

90.400.03 Impôt sur les prestations en capital

Avec une progression de Fr. 203'572.- par rapport à l'exercice 2013, nous enregistrons ici à une amélioration en comparaison avec le budget de l'exercice (+ Fr. 238'000.-). L'évolution annuelle de ces recettes n'est pas aisée à envisagée (budgets). On constate ainsi des variations assez importantes d'année en année.

Milliers francs	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Budgets	270	300	300	300	350	380	380	380	380	390	400	430
Comptes	368	394	351	587	381	386	290	588	413	434	638	-
Evolution % (n-1)		7.1%	-10.9%	67.2%	-35.1%	1.3%	-24.9%	102.8%	-29.8%	5.1%	47.0%	

90.401.00 Impôt sur le bénéfice (personnes morales)

Une diminution est notée sur ce compte par rapport aux prévisions budgétaires pour Fr. 190'524.-. L'écart au budget découle principalement de différences entre les estimations initiales et le réalisé ou encore à facturer. Pour l'année fiscale 2014, une détérioration de seulement Fr. 11'700.- est attendue par rapport aux prévisions initiales. Pour celle de 2013, une détérioration de Fr. 68'365.- est envisagée. L'année 2012 présente un déficit à attendre de Fr. 118'294.-. De plus, des éléments pour les autres années fiscales (*rectifications*) sont intégrés pour Fr. 7'835.-. L'écart au budget 2014 de Fr. 190'524.- est ainsi justifié.

Années fiscales	Impôt sur le bénéfice (P.M.)		
2011	Extourne de l'estimation du solde à facturer en 2014 Facturations effectuées en 2014 Estimation du solde à facturer en 2015 Ecart sur l'année fiscale	0 6'388 - 6'388	
2012	Extourne de l'estimation du solde à facturer en 2014 Facturations effectuées en 2014 Estimation du solde à facturer en 2015	-789'865 671'571	(1)
	Ecart sur l'année fiscale	-118'294	(2)
2013	Extourne de l'estimation du solde à facturer en 2014 Facturations effectuées en 2014 Estimation du solde à facturer en 2015	-1'140'000 309'035 762'600	(1) (2)
	Ecart sur l'année fiscale	-68'365	
2014	Estimation à facturer en 2015 = budget 2014 Facturations effectuées en 2014	-1'148'000 0	(1)
	Estimation du solde à facturer en 2015 Ecart sur l'année fiscale	1'136'300 -11'700	(2)
Div.	Rectificatifs / facturations effectives années antérieures	1'447	
	Total des variations / Ecart du budget annuel 2014	-190'524	

90.401.01 Impôt sur le capital (personnes morales)

L'écart au budget de l'exercice (+ Fr. 37'741.-) s'explique ainsi :

- différence entre l'estimation du solde des impôts de l'année 2012 à facturer et la facturation réelle : + Fr. 5'438.-;
- différence entre le montant estimé 2013 à facturer total (Fr. 395'000.-) et la facturation effective (Fr. 96'838.-) plus l'estimation du solde à facturer en 2015 (Fr. 315'900.-), soit + Fr. 17'738.-;
- la diminution prévue pour la facturation 2014 à établir en 2015 : + Fr. 1'746.- et des rectificatifs divers pour + Fr. 12'819.-.

90.402.00 Contribution immobilière

Ce poste affiche un écart de -0.8% par rapport aux prévisions budgétaires. En regard des comptes de l'exercice précédent, nous notons une progression de 4.6% ou Fr. 237'482.- pour atteindre Fr. 3'134'646.-.

90.403.00 Impôt sur les gains immobiliers et les plus-values

Nous remarquons un écart positif par rapport au budget de Fr. 61'581.- ou +16.6% sur ce poste. L'augmentation par rapport aux recettes 2013 s'élève à Fr. 54'009.-. Ce compte a évolué comme suit durant les années 2006-2014 :

Années (N)	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Fr.	56'093	118'544	331'582	513'113	410'978	239'211	593'455	377'572	431'581
% de N-1	-55.3%	111.3%	179.7%	54.7%	-19.9%	-41.8%	+148.1%	-36.4%	+14.3%

90.404.00 Impôt sur les mutations

Les rentrées des impôts sur les mutations ont été largement plus importantes qu'envisagées à raison de Fr. 201'047.- pour atteindre un résultat final 2014 de Fr. 751'047.-, rejoignant ainsi le résultat 2013 (Fr. 752'609.-). Ce poste est dépendant des diverses mutations (*ventes/achats de terrains, immeubles*). Facturés par le Canton, ces impôts nous sont rétrocédés par le biais de ce compte. Les variations dans la période 2007- 2014 sont reproduites ci-après.

Années (N)	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Fr.	382'432	635'802	353'590	797'357	711'336	665'452	752'609	751'047
% de N-1	-21.2%	66.3%	-44.4%	125.5%	-10.8%	- 6.5%	13.0%	-0.2%

90.405.00 Impôt sur les donations et successions

Ce poste enregistre des recettes supplémentaires par rapport au budget pour Fr. 52'253.- et une baisse de Fr. 174'101.- en regard des comptes. Etant donné la nature des rentrées (fonction de décès et/ou donations), il est très difficile de déterminer un budget adéquat et réaliste.

90.436.01 Intérêts de retard

Un écart aux prévisions de - Fr. 16'979.- est enregistré mais une progression de Fr. 12'212.- (ou + 12.1%) est notée en regard des comptes de l'exercice précédent.

90.436.02 Produits extraordinaires (remboursements divers)

Ce poste concerne des versements effectués par des débiteurs dont la créance avait été portée en pertes ou amortie (récupérations de montants d'actes de défaut de biens). Avant la création de cette rubrique, ces recettes étaient enregistrées en diminution du poste "pertes sur débiteurs". Une progression de Fr. 30'187.-est notée par rapport aux comptes 2013.

90.441.00 Part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur

Les rentrées relatives à la part à l'impôt cantonal sur les véhicules à moteur sont inférieures au budget 2014 de Fr. 10'030.- (-2.2%). En regard du résultat de l'exercice précédent, on assiste également à un recul mais encore plus prononcé : - Fr. 148'436.- (- 25.3%). Cette péjoration de recettes est consécutive aux mesures structurelles de l'Etat de Fribourg qui visent, dès 2014, d'une part à majorer de 10% l'imposition des véhicules et, d'autre part à baisser de 30% à 20% le taux de rétrocessions aux communes. L'évolution de ces recettes est résumée ci-après pour les années 2007 à 2014 :

Part. à l'impôt sur les véhicules à moteur

(en milliers de francs)

(en millers de man <u>cs)</u>								
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Montants annuels	542	541	548	547	560	573	585	437
Ecarts en milliers fr.		-1	+7	-1	+13	+13	+12	-148
Ecarts en %		-0.2%	1.3%	-0.2%	2.4%	2.3%	2.1%	-25.3%

Commentaires sur les écarts budgétaires de la page 23

930 Péréquation financière

Sous ce chapitre figurent aussi bien la contribution à la péréquation des ressources (930.362.00) que l'attribution à recevoir de la péréquation des besoins (930.462.01). Ces postes sont consécutifs à l'entrée en vigueur de la loi sur la péréquation financière intercommunale (LPFI) au 1er janvier 2011. Plus d'informations utiles quant à la péréquation financière peuvent être consultées sur le site internet du Service des communes (Scom) à l'adresse suivante : http://www.fr.ch/scom/fr/pub/scom/perequation.htm.

940.321.01 Intérêts des dettes à moyen et long terme

Les intérêts des dettes se sont élevés, en 2014, à Fr. 647'465.- (contre Fr. 680'019.- en 2013/ Fr. 677'985.- en 2012). Il s'agit d'une amélioration par rapport au budget de l'année concernée de Fr. 56'275.-. Des taux toujours attractifs sont notamment la cause de cet écart. Le détail des emprunts en cours et des intérêts en découlant figure dans notre rapport de gestion de l'année 2014.

940.330.00 Amortissements obligatoires

Le montant figurant sous ce poste est constitué des amortissements obligatoires (*minimum légal*) découlant du contrôle de l'endettement au 31 décembre 2013 établi par le Service des communes. Les amortissements obligatoires débutent, en général, l'année qui suit la fin des travaux ou l'utilisation de tout le crédit disponible pour l'objet concerné.

Commentaires sur les écarts budgétaires des pages 23 (suite) et 24

Contrôles de l'endettement, situations :	31.12.2011	31.12.2012	31.12.2013
Emprunts autorisés	39'346'516	57'032'096	61'538'021
Crédits non utilisés	-3'597'753	-21'636'581	-22'177'808
Amortissements cumulés (année n-1)	-12'698'498	-13'263'138	-14'474'554
Amortissements min. légaux (année n)	-1'271'196	-1'081'493	-1'260'527
Subventions et autres (année n)	-1'622'945	-531'844	-1'132'117
Limite de crédit autorisés	20'156'125	20'519'042	22'493'015
Amortissements min. légaux (année n+1)	1'081'493	1'260'527	1'242'209

L'importante progression des « crédits non utilisés » correspond essentiellement à l'investissement relatif à la construction du complexe de Grand-Pré (Fr. 15'300'000.-).

941.420.00 Intérêts des capitaux

Nous notons sous ce compte un écart aux prévisions budgétaires de Fr. 25'234.-. Cela est principalement consécutif au fait que la CODEMS a finalisé son calcul des frais financiers pour 2013 et 2014 et qui comprend la rémunération des fonds propres investis par la Communes de Marly. Pour cette période, un rattrapage a dû être effectué à raison de Fr. 2'310.- en lieu et place d'une rémunération annuelle de Fr. 20'000.-. A l'avenir, une rémunération devrait encore avoir lieu annuellement mais de façon moins importante que les années précédentes (~ Fr. 10'000.- au lieu de Fr. 20'000.-) et de manière dégressive.

942.423.00 Lover du domaine et des parchets et droits de superficie

Dans le cadre du message n° 05/13 relatif à l'octroi d'un droit de superficie pour la construction d'appartements pour séniors (CG du 20 novembre 2013), un montant de Fr. 1'400'000.- a été envisagé au budget 2014 à titre de droit de superficie (~ 3'500 m² x Fr. 400.-) sous ce compte. Ce droit est payable en une fois lors de l'entrée en force du permis de construire. En 2014, le permis n'a pas encore été délivré et le montant non versé. Cette opération devrait ainsi avoir lieu en 2015. Cela justifie l'écart aux prévisions budgétaires 2014 de Fr. 1'400'229.- (cf. également rubrique 99.382.00 Attributions à réserves).

Commentaires sur les écarts budgétaires de la page 24

943.312.00 Electricité des bâtiments communaux 943.312.01 Chauffage des bâtiments communaux 943.312.02 Eau des bâtiments communaux 943.314.00 Entretien et réfection des biens immobiliers

Nous constatons, sur l'ensemble de ces 4 postes, un dépassement des charges aux comptes 2013 de Fr. 563.- soit + 0.45% d'un total de Fr. 125'671.-. En regard des estimations budgétaires, nous assistons à un recul du total de Fr. 1'766.- ou -1.38%. Ces charges ont ainsi été maîtrisées.

943.312.00 Electricité des bâtiments communaux 943.312.01 Chauffage des bâtiments communaux 943.312.02 Eau des bâtiments communaux 943.314.00 Entr. et réfection des biens immobiliers

		Ecarts C/B 2014	Comptes 2013	Ecarts C/C 2013
16'037	20'000	-3'963	17'178	-1'141
34'053	35'000	-947	38'305	-4'252
37'198	33'000	4'198	34'655	2'543
38'946	40'000	-1'054	35'533	3'413
126'234	128'000	-1'766	125'671	563

943.314.03 Entretiens bâtiments communaux suite de vandalismes

Ce poste présente, avec satisfaction, un bonus au budget de Fr. 9'228.-. Etant donné que ce poste dépend des actes de vandalisme perpétrés durant l'année, il n'est pas aisé de définir précisément les charges de cette rubrique (écart aux comptes 2013 : - Fr. 2'218.-).

99.332.00 Amortissements supplémentaires

Le montant de Fr. 590'000.- inscrit sous ce poste concerne l'amortissement effectué en raison de l'utilisation de la réserve d'approvisionnement en eau. Afin de ne pas influencer le résultat, ce montant contrebalance le poste « 99.480.00 Prélèvement sur les réserves obligatoires ». La valeur au bilan des investissements relatifs aux ouvrages de génie-civil du service des eaux est ainsi diminué de Fr. 590'000.- [cf. 99.480.00 / 70.380.00]

99.382.00 Attributions à réserve

Au budget de l'exercice, un montant de Fr. 1'200'000.- avait été prévu à titre de réserve pour une grande partie du montant attendu en lien avec le droit de superficie relatif à la construction d'appartements pour séniors. Comme le permis n'a pas encore été délivré et le montant du droit non encore acquitté, aucune réserve ne peut être effectuée dans l'exercice 2014. L'écart au budget est ainsi justifié.

99.480.00 Prélèvement sur les réserves obligatoires

Dans le cadre du message 21/12 présenté au Conseil général, et accepté, relatif à la construction de la conduite de raccordement au consortium des eaux de la Ville de Fribourg et des communes voisines (comptes d'investissements : 70.501.40 – 70.661.11), le montant total de Fr. 1'350'000.- est financé à raison de Fr. 590'000.- par prélèvement à la réserve, Fr. 135'000.- en tant que subventions attendues et le solde, à savoir Fr. 625'000.- par un emprunt. Il s'agit ici du montant prélevé à la réserve (contrepartie : « 280.10 Fonds de réserve approvisionnement en eau » cf. remarques sous rubrique 70.380.00).

Répartition <u>des charges par natures</u> en % du total des charges sans imputations internes

		Comptes 2013	Comptes 2014
3	Charges		
30	Charges de personnel	24.80%	25.81%
31	Biens, services et marchandises	10.52%	11.37%
32	Intérêts passifs	2.39%	2.10%
33	Amortissements	3.81%	5.23%
34	Contributions sans affectations	0.00%	0.00%
351	Canton	25.22%	24.49%
352	Autres communes, consortium et associations de communes	16.91%	15.37%
36	Subventions accordées	14.40%	14.41%
37	Subventions redistribuées	0.00%	0.00%
38	Attributions aux réserves	1.95%	1.22%
	Total des charges avant imputations internes	100.00%	100.00%

Répartition <u>des produits par natures</u> en % du total des produits sans imputations internes

		Comptes 2013	Comptes 2014
4	Produits		
40	Impôts	71.43%	70.81%
42	Revenus de biens	1.15%	0.96%
43	Contributions, émoluments, taxes et produits des ventes	20.19%	19.47%
44	Part à des recettes sans affectation	1.87%	1.25%
451	Canton	0.85%	0.97%
452	Communes	2.92%	3.33%
46	Subventions acquises	1.43%	1.48%
47	Subventions à redistribuer	0.00%	0.00%
48	Prélèvement sur des réserves	0.16%	1.73%
	Total des produits avant imputations internes	100.00%	100.00%